

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 14/06/2024

N/Réf. : BXL40212_726_PU

Gest. : TS

NOVA : 04/PFD/1941479

Corr: Gerben KUMPS

Nancy DENAYER

**BRUXELLES. Boulevard Emile Bockstael, Avenue Houba de Strooper
(= partiellement en zone de protection du Square Clémentine)**

**PERMIS D'URBANISME: Mettre des accès PMR à la Station
Stuyvenbergh via l'installation de plusieurs ascenseurs, dont deux
en voirie**

Demande de BUP – DU du : 28/05/2024

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 28/05/2024, nous vous communiquons *l'avis* émis par la CRMS en sa séance du 15/05/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial
(© BruGIS)



Vue aérienne de l'accès
existant (A) et du nouvel
accès prévu (B).
(© Apple Plans)



Accès actuel de la station au croisement de
l'avenue Houba de Strooper et du boulevard de
Smet de Naeyer (© Google Streetview)

Situation existante et contexte patrimonial

La demande concerne la station de métro Stuyvenbergh, construite en 1985 sous le boulevard Émile Bockstael. *La station se situe dans la zone de protection du square Clémentine, classé comme site par l'arrêté du 12/06/1997, ainsi qu'en ZICHEE.*

Quatre accès permettent aujourd'hui de rejoindre la station. Tous sont situés au carrefour formé par l'avenue Houba de Strooper et le boulevard de Smet de Naeyer.

Objet de la demande

La demande vise à rendre la station Stuyvenbergh accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'à mettre les lieux en conformité par rapport aux normes techniques d'évacuation en cas d'incendie.

Les interventions suivantes sont prévues :

- **Au niveau de l'accès actuel, désigné « Houba de Strooper » dans le dossier.** Le projet prévoit la création d'un nouvel ascenseur entre la voie publique et la mezzanine de la station. L'édicule correspond au modèle standard de la STIB et est installé en léger retrait du carrefour, ce qui nécessite le « déplacement » d'un arbre.
- **Au droit du square Clémentine, sur le boulevard Bockstael.** Il est prévu de créer un nouvel accès à la station, reliant directement l'extrémité sud du quai au trottoir longeant le square Clémentine. Cette bouche d'accès serait implantée sur la chaussée existante et couverte d'un édicule sur mesure, long de 17,23 mètres et large de 5,55 mètres. Ce volume repose sur un socle en béton sur lequel est inscrit le nom de la station, surmonté d'une structure en colonnes métalliques et en parois de verre clair. Un réaménagement de voirie (limité actuellement aux abords immédiats de l'édicule) est prévu : extension du trottoir, réduction de nombre de bandes de circulation, création d'une piste cyclable et installation de potelets.



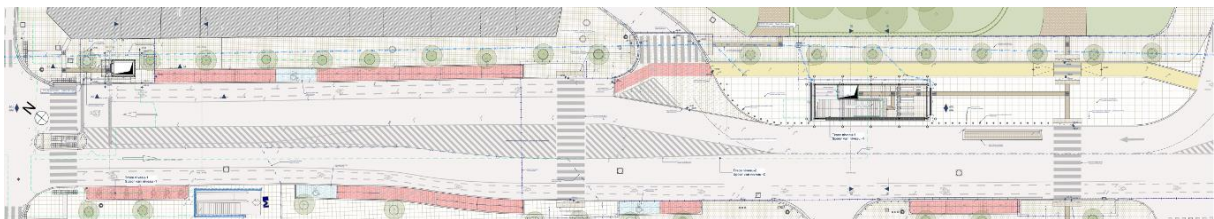
Visualisations 3D du nouvel édicule « Bockstael » (visuels extraits du dossier de demande).

Avis de la CRMS

La CRMS n'émet pas de remarques quant aux interventions prévues au niveau de l'accès actuel « Houba de Strooper », dans la mesure où celles-ci sont d'une échelle restreinte et s'inscrivent dans l'alignement du boulevard.

L'Assemblée se montre en revanche **défavorable quant à l'implantation et la matérialité du nouvel accès « Bockstael »** :

- Le nouvel édicule, de dimensions particulièrement imposantes, est implanté à même la chaussée, ce qui obstrue la perspective monumentale du boulevard. Il altère en outre les vues vers et depuis le square Clémentine classé.
- Les aménagements projetés rompent avec la linéarité caractéristique de la typologie du boulevard (piste cyclable formant des coudes, trottoir élargi de forme irrégulière, largeurs de chaussées variables, multiplication des marquages au sol).
- L'expression et la matérialité de l'édicule s'inscrivent en brèche avec le paysage urbain et manquent d'intégration et de qualité architecturale (socle en béton, volet roulant, signalétique « métro » dédoublée, multiplication de potelets).



Plan de la situation projetée (document extrait du dossier de demande).



Vue actuelle du boulevard Bockstael et du square Clémentine. En surimpression, l'emprise du nouveau trottoir et de l'édicule d'accès à la station de métro (© Google Streetview / Annotations CRMS).

La CRMS rappelle que la création d'accès aux stations de transport en commun, bien qu'elle soit conditionnée par des contraintes fonctionnelles, doit aussi, comme toute intervention dans l'espace public, se réaliser dans le respect et la compréhension du paysage urbain extérieur et reposer sur une vision globale des lieux et de leurs caractéristiques spatiales et esthétiques (composition, perspectives, matériaux, formes urbaines, végétation, colorimétrie, etc.)¹. Cet objectif n'est pas atteint ici et l'atteinte au paysage urbain est important. La CRMS demande de **revoir le projet du nouvel édicule dans le sens d'une meilleure intégration, en renonçant à l'implantation à même le boulevard**, par exemple en l'intégrant avec finesse et grand soin au plan du square Clémentine.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. VAN ACKER
Président

c.c.: lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be

¹ Voir à cet effet la [fiche thématique](#) de la CRMS « Patrimoine, voirie et paysage urbain ».